

Mémo règlement intérieur

Maison des Projets



Rappel de quelques règles pour toutes nos activités : pôle enfance, jeunesse, famille et vie sociale



Une adhésion annuelle de 8€ est à régler et une cotisation ado de 1€ en plus pour les jeunes



Les inscriptions doivent se faire via l'accueil de la MDP
02 43 27 36 77 accueil.maisondesprojets@gmail.com maison-desprojets.fr



À partir de la validation de l'inscription, pour toute annulation, avec ou sans justificatif, merci de prévenir l'accueil de la Maison des Projets 8 jours avant sous peine d'être facturé. L'annulation est possible, sans justificatif jusqu'à 8 jours avant l'activité. Au delà, l'inscription est facturée en l'absence de motif réel



Tout changement de quotient familial doit être signalé par la famille. Le changement de Quotient Familial sera pris en compte par la Maison des Projets à partir du jour où il a été renseigné. Aucune prise en charge rétroactive ne sera effectuée.



Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion pourrait être prononcée. Dans tous les cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par cette exclusion seront à la charge des familles.

Rappel de quelques règles pour le pôle enfance



Une majoration sera effectuée pour tout enfant présent sur l'accueil de loisirs sans avoir effectué la réservation auparavant.



Le retard après 18h30 fait l'objet d'une majoration.



Les inscriptions pour les mercredis loisirs doivent être faites au plus tard le lundi à 12h pour le mercredi qui suit

Retrouvez l'intégralité des règlements intérieurs sur notre site internet maison-desprojets.fr